



L'Adjoint au Maire,
Jean-Jacques VINOLO,

Madame, Monsieur,

Le contexte météorologique récent, marqué par une succession de tempêtes, mais aussi par des périodes de sécheresse et un risque accru d'incendie, nous rappelle la vulnérabilité permanente de notre territoire.

En prévision d'un hiver tempétueux, je vous invite à rester vigilants face aux risques de chute d'arbres ou de branches susceptibles d'endommager les infrastructures et de provoquer des coupures des réseaux électriques et téléphoniques.

Afin de prévenir ces risques, je vous encourage à prendre dès à présent les mesures d'élagage nécessaires pour sécuriser votre propriété, protéger les parcelles voisines et contribuer à la préservation des réseaux et à la sécurité de tous.

Je vous rappelle également les conséquences financières et juridiques en cas de défaut d'élagage :

- **Réseau téléphonique** : la dégradation d'une installation d'un réseau ouvert au public est passible d'une amende pénale de 1 500 € par câble concerné, dans les conditions prévues par l'article L. 65 du Code des postes et des communications électroniques.
- **Frais de réparation** : en cas de dommage imputable au propriétaire, sa responsabilité civile peut être engagée et donner lieu au remboursement des frais de réparation et de remise en état du réseau, selon les circonstances et les règles applicables.
- **Lignes électriques** : le défaut d'entretien des arbres à proximité des lignes peut également entraîner des conséquences juridiques et financières. Dans certaines situations, notamment lorsque des obligations légales d'élagage n'ont pas été respectées malgré une mise en demeure, des sanctions administratives peuvent être prononcées.

L'élagage préventif constitue donc une mesure essentielle pour protéger les personnes et les biens, préserver la continuité des réseaux et éviter des frais importants.

Les services de la mairie restent bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire relative aux conditions de réalisation de ces opérations.

Vous remerciant par avance pour vos diligences qui, nous en sommes certains, permettront de garantir la sécurité de tous, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

L'Adjoint au Maire,
Jean-Jacques VINOLO,

